

Sommaire

2. [Internet](#)
2. [Chronique biblique](#)
4. [Abbé Guy Pagès](#)
5. [Théologie pastorale \(1\)](#)
6. [Théologie pastorale \(2\)](#)
7. [Benoît XVI](#)
8. [Théologie pastorale \(3\)](#)
10. [Théologie sociale](#)
12. [Encyclique de Léon XIII](#)
17. [Liturgie des Heures](#)

REGNAT

BP 20114

75623 PARIS cedex 13

regnat.phg@orange.fr

Directeur de la publication

Philippe GUIDAL

Ont collaboré à ce numéro :

Clémence DELAHAYE

Philippe GUIDAL

Yann GWELTAZ

Jean-Jacques LEBŒUF

Abbé Guy PAGÈS

Merci à :

Eberhard B., Michèle M.

Conception – Réalisation

PHG

Les articles publiés
n'engagent que leurs auteurs.

© Regnat 2010



Profanation dans le diocèse d'Évry

Le 19 février, M^{gr} [Michel Dubost](#) s'est plaint sur le [site de son diocèse](#) de l'ce que l'Église de Morangis avait été profanée, et le Saint-Sacrement, Jésus, piétiné.

Nous nous étonnons de ce que l'évêque se scandalise qu'on ne respecte ni les églises ni la Présence réelle qui en est le cœur, les rendant saintes et sacrées, puisque lui-même, comme tant d'autres, depuis des lunes (le Bon Dieu est bien patient ! Mais pour combien de temps encore ?), et pour ne parler que de cela, distribue la Communion dans la main, acceptant ainsi de voir le Corps du Christ, tout entier présent dans la moindre parcelle du pain consacré, tomber à terre et être foulé aux pieds...

Allons, soyons sérieux ! Lorsque M^{gr} [Dubost](#) et ses confrères accepteront enfin de suivre l'exemple de notre Saint Père donnant la Communion à des gens qui la reçoivent à genoux et sur la langue, ils auront le droit de se scandaliser de voir le Saint-Sacrement profané ! En attendant, ils continueront à récolter ce qu'ils sèment : outrages, sacrilèges et indifférences commis contre Jésus-Eucharistie, à commencer par le fait que les prêtres ne savent plus venir L'y adorer publiquement et quotidiennement.

« Lorsque le sel a perdu sa saveur, avec quoi le salera-t-on ? Il n'est plus bon à rien. On le jette dehors, et les gens le piétinent¹. » Voilà ce que l'Église est devenue, elle qui est le Corps du Christ : elle est méprisée partout parce que, d'abord dans la personne de ses chefs, eux qui devraient être « le sel de la terre² », elle est devenue « un cloaque d'impureté », comme le disait Marie à La Salette. Il est grand temps d'organiser des cérémonies de réparation et de pénitence publique pour demander pardon de nos péchés et la grâce d'être habités par l'amour vivant et brûlant de notre grand Dieu et Sauveur, trois fois saint, qui daigne, jour et nuit, habiter, si seul, au tabernacle de nos églises.

Jean-Jacques LEBŒUF

¹ Mt 5 13.

² Ibid.



Depuis l'annonce de sa publication dans le dernier numéro du bulletin¹, la construction du site de *Regnat* s'est poursuivie, certes à petits pas, mais de façon satisfaisante pour nous. Le site compte à ce jour 248 pages, et son contenu propre s'est bien étoffé.

Nous signalons notamment la mise en ligne d'une première série de soixante-quatre sermons de l'abbé Guy Pagès, couvrant toute l'année liturgique, et qui constituent une excellente lecture spirituelle. Cette série de sermons est accessible par l'index **200** du menu principal, puis le sous-index **250**.

Philippe GUIDAL

Le site

<http://regnat.fr>

<http://www.regnat.fr>

<http://pagesperso-orange.fr/regnat/>

Le blog

<http://regnat.centerblog.net/>



Lire la Bible

(suite)

6. Analyse du genre littéraire

Cette sixième étape de la lecture d'un texte biblique a pour but de déterminer, avec plus ou moins de précision, le rapport du texte au « hors-texte ». Tous les contextes de communication génèrent un « genre littéraire » approprié, c'est-à-dire une certaine catégorie de textes partageant des caractéristiques communes : expressions stéréotypées, règles de composition, structure, style, tournures types, vocabulaire, etc. C'est ainsi qu'on distingue la biographie, la comédie, le communiqué de presse, le conte, le dicton, l'essai (historique ou philosophique), l'hymne, la légende, la lettre, le mode d'emploi, la nouvelle, le pamphlet, la parabole, le procès-verbal, le proverbe, le roman, la satire, la supplication, la tragédie, le vaudeville, etc.

Une lettre, par exemple, qui transmet un message entre deux correspondants distants, se caractérise par la mention d'une date (relation temporelle au hors-texte), une adresse initiale (identifiant le destinataire), une rédaction en prose plus ou moins brève, une salutation finale et une signature (identifiant l'auteur). Différentes situations de communication produisent ensuite des « sous-genres littéraires » : le jeune homme envoyant des nouvelles à ses parents écrit une « lettre personnelle » ; s'il écrit à sa fiancée, c'est une « lettre d'amour » ; proposant un marché à un client potentiel, c'est une « lettre commerciale » ; donnant des instructions à ses collaborateurs et subordonnés, c'est une « lettre circulaire » ; etc.

Même si on est généralement peu porté à réfléchir à ce genre de choses dans la vie courante, chacun peut vérifier expérimentalement que ces différents genres de lettres suscitent des lectures fort diverses ; par exemple, une même formule stéréotypée (« Chers parents », « Chère Pauline », « Chers clients », « Chers collaborateurs ») produit des résonances extrêmement variées dans l'esprit du lecteur...

¹ Cf. [Regnat, n° 36](#), 10 décembre 2009, pp. 2-3.

La Bible contient elle aussi de nombreux genres littéraires différents, certains étant communs avec la littérature profane, d'autres lui étant propres. Il est important de savoir les identifier, afin d'interpréter correctement le texte étudié. Prenons par exemple le petit livre de Jonas : il se présente avec toutes les apparences d'un récit historique, d'une biographie. L'existence du prophète « Jonas, fils d'Amitai¹ » est attestée par sa mention en 2 R 14 25, qui situe son ministère sous le règne de Jéroboam II (783-743). L'existence de la ville de Ninive est également bien attestée, non seulement par plusieurs mentions de l'Ancien Testament², mais aussi par l'[archéologie](#). Le récit lui-même est de l'ordre du vraisemblable, pour peu qu'on veuille bien croire à l'efficacité de la Parole de Dieu pour la conversion des cœurs. Cependant, à qui essaye d'approfondir les choses, n'échapperont pas certaines incohérences. Tout d'abord, la crédibilité historique de la conversion de Ninive – la capitale de l'empire assyrien –, de ses habitants *et de son roi*, qui n'a laissé aucune trace, pas même dans la Bible ; or si l'empire assyrien s'était réellement converti au Dieu d'Israël – et une conversion réelle est une conversion durable –, nul doute que le cours de l'histoire en eût été profondément affecté, et qu'on en aurait entendu parler ! Mais la brève notice biblique consacrée au règne de Jéroboam II ne fait aucune mention d'un tel événement³, qui de toute façon n'aura pas empêché la destruction – parfaitement attestée – de Ninive en août 612. D'autre part, en se basant sur les particularités de style et de vocabulaire du livre de Jonas, les spécialistes de la littérature véterotestamentaire s'accordent pour en dater la rédaction après le retour de l'exil de Babylone (après 538), peut-être même à l'approche de l'époque hellénistique (336) ; en tout état de cause, Ninive détruite depuis longtemps, personne ne pouvait être dupe : utilisant des données historiques de façon symbolique, le livre de Jonas est un « conte philosophique et théologique, [une] fable philosophique et théologique⁴ ». Le nom de Ninive est le symbole du paganisme, à une époque où c'était en fait Babylone qui en était la capitale historique ; de la même façon, l'auteur de l'*Apocalypse* utilisera le nom de Babylone à l'époque de la domination romaine. Tout comme le nom du prophète Jonas est le symbole du peuple hé-

breu, « peuple prophète envoyé vers les nations, [qui] refuse tout d'abord cette mission puis, contraint et forcé, [...] y consent⁵ ».

On se gardera donc bien, en lisant le livre de Jonas, d'y voir un récit historique, relatant des faits réels ; on y cherchera plutôt *le* « signe », le seul qui devait être donné à la « génération mauvaise et adultère » que formaient les auditeurs du Seigneur⁶... Et que nous formons toujours, nous aussi, qui prétendons L'écouter aujourd'hui...

Dans les évangiles, deux grands genres littéraires se distinguent : les *logia* (« paroles », translittération du mot grec λόγια [lógia]) et les récits. Chacun de ces deux grands genres peut ensuite se subdiviser :

- les *logia* : en « dits sapientiels » (ex. : *Mc* 6 4 ; *Lc* 11 28), paraboles, paroles en « Je » (ex. : *Mt* 10 35 ; *Lc* 5 32), paroles prophétiques (ex. : *Lc* 10 23-24, 12 32, 13 28-29), sentences juridiques (ex. : *Mt* 7 6, 19 9 ; *Mc* 10 11-12), etc.
- les récits : en comptes-rendus de miracles, narrations de controverses, paradigmes (ex. : *Mt* 19 13-15, 22 15-22 ; *Mc* 3 1-6) et sommaires (résumés d'activité).

On remarquera, par exemple, que les narrations de controverses suivent ce schéma :

1. comportement choquant ;
2. intervention des adversaires ;
3. réaction de Jésus ;
4. étonnement et/ou silence des adversaires.

Cette analyse des genres littéraires, très brièvement présentée ici, permet de réfléchir sur la finalité et la signification globale du texte étudié : avertir, condamner, expliquer, informer, instruire, justifier, louer, réfuter, etc. ? De même, on sera amené à s'interroger sur la situation de communication médiatisée par le texte : qui écrit, pour qui et pour quoi ?

Philippe GUIDAL



¹ *Jon* 1 1.

² Cf. *Gn* 10 11-12 ; 2 R 19 36 ; *Tb* ; *Is* 37 37 ; *Na* ; *So* 2 13-15.

³ Cf. 2 R 14 23-29.

⁴ [TRESMONTANT \(Claude\)](#), *Le prophétisme hébreu*, Paris, Gabalda, 1982, p. 181.

⁵ *Ibid.*, p. 191.

⁶ Cf. *Mt* 12 38-42, 16 1-4 ; *Lc* 11 29-32.

Abbé Guy PAGÈS

253

Chrétiens-musulmans, le vade-mecum

« Constatant les pièges qui peuvent détourner le dialogue interreligieux de sa finalité, la recherche de la vérité, les deux auteurs de ce petit livre fournissent les réponses aux principales questions qui reviennent de façon récurrente dans les conversations entre chrétiens et musulmans, et auxquelles les uns et les autres, insuffisamment formés, ne savent pas toujours répondre.

« Un guide éclairant, très accessible, marqué du sceau du bon sens et de la raison. » **ANNIE LAURENT**

Famille Chrétienne, n° 1532, 26 mai 2007, p. 31.

RÉÉDITION REVUE ET COMPLÉTÉE

PAGÈS (Guy), ALMAHOUD (Ahmed)

Éléments pour le dialogue islamo-chrétien

Paris, François-Xavier de Guibert, 2005, 110 p., 10 €

(ISBN : 2-7554-0055-2)

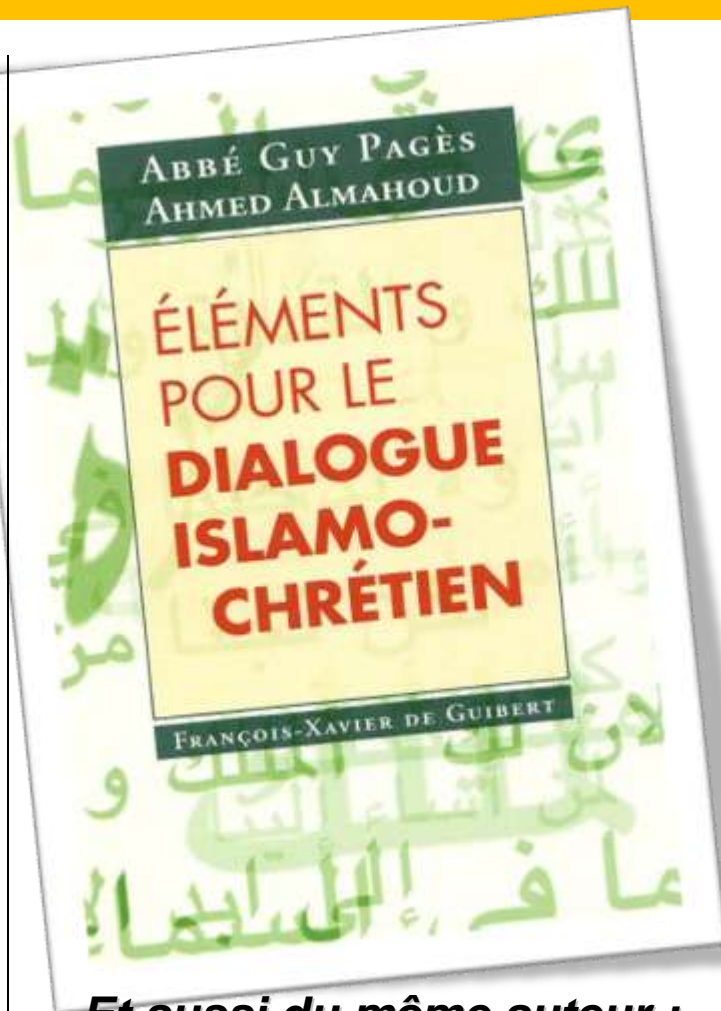
Et aussi le site web !

Les lecteurs de *Regnat* sont invités à mettre leur grain de sel sur le site de l'Abbé Guy PAGÈS consacré à l'évangélisation :

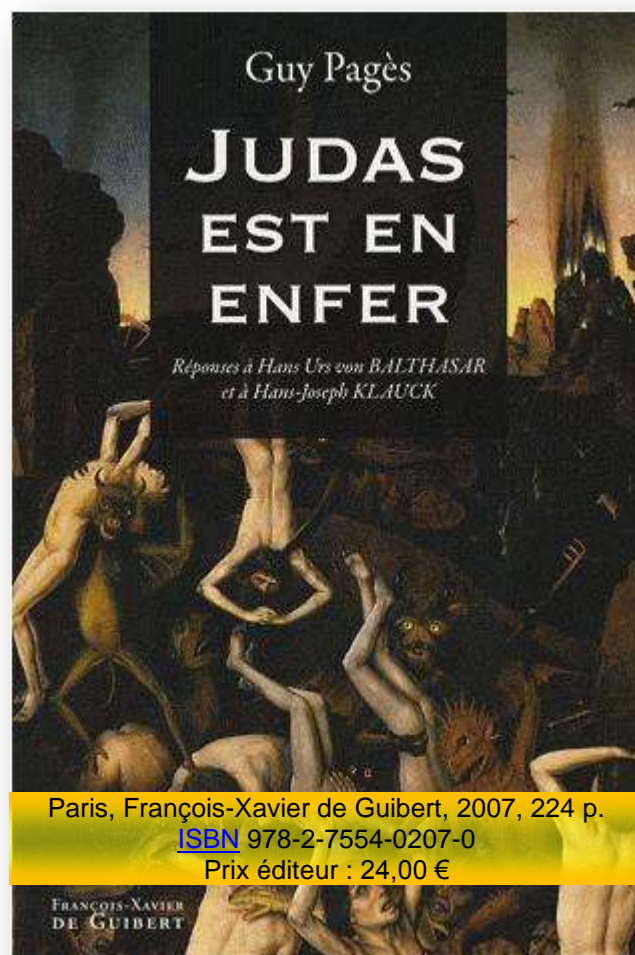
<http://www.dailymotion.com/abbepages>

Vous pouvez également lui faire connaître vos suggestions et remarques en le contactant à l'adresse électronique suivante :

abbe.guypages@orange.fr



Et aussi du même auteur :



Paris, François-Xavier de Guibert, 2007, 224 p.

ISBN 978-2-7554-0207-0

Prix éditeur : 24,00 €

FRANÇOIS-XAVIER
DE GUIBERT

ANNÉE DU SACERDOCE

Un jeune étranger arrivant des États-Unis, de père iranien et de mère mexicaine, est venu pour six mois en France ; profondément croyant, il souhaitait rencontrer d'autres jeunes chrétiens français. Il a cherché dans la paroisse où il habitait mais il n'en a pas trouvé.

Un prêtre originaire de France, exerçant son ministère en Argentine et revenant en France pour se reposer dans sa famille, cherche des églises ouvertes dans la région où il habite et n'en trouve pas. Il s'adresse aux prêtres afin de leur proposer ses services pour les enterrements et s'entend répondre que ce n'est pas la peine car c'est l'affaire des laïcs. Il ajoute qu'un prêtre français, étant venu dans sa paroisse en Argentine, a confessé plus de pénitents en trois semaines qu'en un an dans sa paroisse française, et que là-bas l'église est ouverte de six heures du matin à minuit et qu'il y a perpétuellement du monde. Tandis qu'il célèbre la messe, un autre prêtre est à la disposition des fidèles pour la confession, et les concélébrations sont très rares. Les répons de la messe sont en latin et les lectures dans la langue du pays. Cela ne pose aucun problème.

Lorsqu'il était au séminaire dans le sud de la France, certaines paroisses n'avaient pas de prêtre ; mais il lui est arrivé d'assister, en tant que séminariste, à des messes où il y avait plus de quinze prêtres qui concélébraient sans aucun fidèle.

Dans une église de Paris, un laïc s'apprête à bénir de l'eau, et dans une chapelle une sœur bénit les médailles ; le prêtre, dans son homélie, explique qu'il ne faut surtout pas avoir de certitudes.

Devant une telle pauvreté spirituelle, il est bon de plonger les âmes dans l'océan infini de la Miséricorde de Dieu, comme le demande Jésus à [sainte Faustine](#) dans cette admirable neuvaine à la Miséricorde divine que l'on peut utiliser au cours de l'adoration du Saint Sacrement : « Aujourd'hui, amène-Moi l'humanité entière et particulièrement tous les pécheurs et immerge-la dans l'océan de Ma miséricorde... ; au-

jourd'hui, amène-Moi les âmes sacerdotales et religieuses, et immerge-les dans Mon insondable miséricorde..., etc. »

En cette année du sacerdoce, prions intensément pour que les prêtres redécouvrent la joie de sauver les âmes, de les empêcher de tomber en enfer. Ils ont été choisis et sont devenus d'autres Christ, *alter Christus*. Quelle sublime vocation et quelle responsabilité ! Je comprends mieux la phrase du [curé d'Ars](#) : « Allez-vous vous confesser à la Sainte Vierge ou à un ange ? Vous absoudront-ils ? Non. Vous donneront-ils le Corps et le Sang de Notre Seigneur ? Non. La Sainte Vierge ne peut pas faire descendre son divin Fils dans l'Hostie. Vous auriez deux cents anges là qu'ils ne pourraient vous absoudre. Un prêtre, tout simple soit-il, le peut ; il peut vous dire : "Allez en paix, je vous pardonne". Oh ! que le prêtre est quelque chose de grand ! S'il comprenait, il mourrait... Dieu lui obéit : il dit deux mots et Notre Seigneur descend du ciel à sa voix et Se renferme dans une petite hostie... »

Brûlons-nous du désir d'avoir des prêtres, de saints prêtres ?

Clémence DELAHAYE

P.S. : Je signale deux excellents ouvrages à offrir aux prêtres. Pour la vie spirituelle : [CABRERA DE ARMIDA \(Conchita\)](#), *À ceux que j'aime plus que tout. Confidences de Jésus aux prêtres*, traduit par Dominique Reyre, Paris, Téqui, 2009. Pour la pastorale et l'évangélisation : [TARDIF \(Émilien\)](#), *Jésus a fait de moi un témoin*, Paris, Éditions de l'Emmanuel, 1993.



FEMMES PRÊTRES ?

Pourquoi les femmes ne peuvent-elles pas avoir accès au sacrement de l'Ordre et devenir prêtre ? N'est-il pas temps de dénoncer cette injustice ?

Dans la vie de l'Église, de nombreuses femmes, à commencer par la Vierge Marie, ont joué de tous temps un rôle important¹, et cependant jamais l'Église ne les a admises à l'ordination... estimant que cette disposition ne relève pas de sa compétence, mais de la fidélité à la Tradition instituée par le Christ et les Apôtres.

Jésus n'a, en effet, appelé aucune femme, pas même Sa très sainte Mère, à faire partie des Douze ; et certes pas par conformisme culturel, car étant venu établir l'humanité dans sa perfection définitive², Il n'a pas craint à maintes reprises d'innover et changer des usages en vigueur³. Mais s'Il a voulu que l'annonce officielle et publique du message sacré et incorruptible du Salut éternel soit réservée aux hommes, c'est en raison du *respect* dû au plan *divin* de la Création⁴.

Déjà dans l'Ancienne Alliance, le peuple élu était aimé de Dieu comme une *épouse* adultère l'est toujours de son mari *fidèle*⁵, et dans la Nouvelle Alliance le Christ Se présente comme cet Époux... le Nouvel Adam⁶, venant épouser l'humanité rachetée au prix de Son Sacrifice⁷. C'est par ce langage de l'Écriture, qui exprime l'homme et la femme dans leur identité profonde, que nous est révélé le mystère de Dieu et du Christ... C'est dire que ces symboles de *l'époux* et de *l'épouse* sont donc essentiels : sans eux la Révélation nous serait inintelligible ! C'est pourquoi le respect de la Création telle que Dieu l'a faite s'explique non seulement par respect du Créateur, mais encore par souci d'intelligibilité de la Révélation... et du sacrement lui-

même. L'économie sacramentelle est en effet fondée sur *des signes naturels*, sur des symboles inscrits dans la psychologie humaine, en sorte, nous dit [saint Thomas d'Aquin](#), que « les signes sacramentels représentent ce qu'ils signifient par une ressemblance naturelle⁸ ». On ne peut pas, par exemple, signifier l'amour par une fourchette, mais bien par un cœur, ni la paix par une hyène, mais bien par une colombe ou un agneau... Ainsi, parce que l'évêque ou le prêtre n'agissent pas en leur nom propre mais *in persona Christi*, c'est-à-dire en tant que représentants du Christ⁹ qui agit, Lui, par eux, cette nécessaire « ressemblance naturelle » entre le signe et ce qu'il signifie demande que le signe du Christ, qui est un homme, soit lui-même un homme, aussi vrai que la grâce ne vient pas détruire la nature mais la sauver !... Ce n'est pas plus compliqué !

Que l'on ne dise donc plus que l'Église est misogyne : c'est elle qui a affirmé comme nul autre l'égalité foncière de l'homme et de la femme¹⁰ ! Si nous confessons avec saint Paul que dans le Christ il n'y a plus l'homme et la femme parce que tous nous ne faisons qu'un, cela s'entend de la vocation universelle à la filiation divine, mais non pas des ministères ! Dans l'Église, qui est le corps du Christ, l'œil ne doit pas dire : « Parce que je ne suis pas la main, je ne suis pas vraiment du corps », ou : « Parce que je ne suis pas prêtre, il me manque quelque chose¹¹ ». Mais une des merveilles que je vois découler du fait que les femmes ne puissent pas devenir prêtres est de rendre manifeste que le sacerdoce n'est pas un droit accordé par Dieu à toute personne, une prérogative due à la nature humaine... Alors, le Démon ne peut pas aller souffler aux oreilles des hommes qui ne sont pas prêtres qu'ils sont victimes d'une injustice empêchant le plein épanouissement de leur humanité... Un des plus grands biens que donnent les femmes par leur impossibilité d'être prêtres est de manifester que le sacerdoce est un don... et non un dû ! Et parce que le sacerdoce est un don, qui n'est dû à personne¹²... il est d'autant plus merveilleux... qu'il soit donné à quelques-uns... pour le bénéfice de tous !

La différence sexuelle, que le Nouvel-Âge et le mouvement homosexuel renient si honteusement, est constitutive de l'identité des personnes : être humain, c'est

¹ Cf. Mt 28 1-10 ; Ac 18 26 ; Rm 16 1-15 ; Ph 4 2-3...

² Cf. Mt 5 17.

³ Cf. Mt 9 20-22, 19 1-9, 28 1-10 ; Mc 10 1-12 ; Lc 7 36-50, 8 1-3, 24 9-11 ; Jn 4 27, 8 1-11, 20 11-18...

⁴ Cf. Gn 2 18-24 ; 1 Co 11 7-12.

⁵ Cf. Jr 2 ; Os 1-3.

⁶ Cf. 1 Co 15 22.

⁷ Cf. Mt 22 1-14 ; Mc 2 19 ; Jn 3 29 ; 2 Co 11 2 ; Ep 5 22-33 ; Ap 19 7-9.

⁸ In IV Sent. Dist. 25, q. 2, a. 2, qa 1, ad 4um.

⁹ Cf. 2 Co 5 20 ; Ga 4 14.

¹⁰ Cf. Ga 3 28.

¹¹ Cf. 1 Co 12 12-17.

¹² Cf. Jn 15 16 ; He 5 4.

être homme OU femme. Que l'Église ne donne pas le sacrement de l'Ordre aux femmes, loin de les dévaloriser, met en évidence leur différence, au bénéfice de la mission respective de l'homme ET de la femme.

Le sacerdoce ne fait pas partie des droits politiques, de l'ordre des choses de ce monde, mais de l'économie du mystère du Christ, confiée à l'Église et à elle seule. Avec toute l'efficacité que comporte le sacrement, le prêtre tient vraiment la place du Christ. Il est le signe du Christ Époux. Mais si les femmes veulent être des hommes, alors il n'y aura plus d'hommes, et donc plus de Christs non plus ! Car ce sont les femmes qui font les hommes... aussi vrai que les plus grands dans le Royaume des Cieux ne sont pas les membres de la hiérarchie, mais les Saints, et que la plus grande d'entre eux est une femme, la Vierge Marie !

Que désirons-nous vraiment ?

Abbé Guy PAGÈS

Au service de la liturgie latine

Pro Liturgia

(Président : Denis CROUAN)

9c avenue Georges Clemenceau

F-67560 ROSHEIM

☎ 03.88.50.75.24

Courriel : info@proliturgia.org

Cours de reliure tous niveaux

Marie-Noëlle GRIMAUD

51 rue Croulebarbe

75013 PARIS

☎ **06.63.54.87.96**

Benoît XVI

262.13



Prions pour le Saint-Père

Seigneur Dieu, qui avez choisi Votre serviteur Benoît XVI pour succéder au chef des Apôtres à la tête de Votre peuple et représenter le Christ en ce temps, aidez-le à soutenir tous ses frères : qu'il assure l'unité, l'amour et la paix, que toute l'Église soit en communion avec lui, et tous nous pourrons trouver chez Vous, notre Père, la Vérité et la Vie. Nous Vous le demandons par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

(oraison du *Missel romain*)

e

DU MARIAGE DES PRÊTRES

Pour remédier à la pénurie de prêtres, certains aujourd'hui, et même des évêques, croient bien faire en proposant l'ordination d'hommes mariés, et de s'autoriser pour cela de l'exemple des Églises d'Orient. Mais ce faisant, ils semblent oublier que la discipline du sacrement a toujours impliqué la continence...

En effet, comme cela est encore visible aujourd'hui, dans les Églises d'Orient ne suivant pas le rite latin, s'il est possible d'ordonner prêtres des hommes mariés, il est par contre impossible qu'un prêtre se marie... Et pourquoi est-il impossible qu'un prêtre se marie ? Parce que la réception du sacrement de l'Ordre l'a voué de façon définitive à la continence absolue, expression du don total de soi au Seigneur et au service de Son Église... Un autre reliquat de la discipline originelle du célibat en ces Églises d'Orient est que ne peuvent accéder à l'épiscopat que les seuls prêtres célibataires... Soit dit entre parenthèses : c'est parce que ces Églises ont perdu la communion avec Rome, même si aujourd'hui plusieurs l'ont retrouvée, qu'elles ont aussi perdu le moyen de se garder parfaitement dans la Volonté du Seigneur...

Mais chez nous aussi, nous trouvons trace de la tradition originelle de la continence attachée au sacrement de l'Ordre, non seulement dans la règle du célibat toujours en vigueur, mais encore en ce que lorsqu'un homme marié est ordonné diacre, obligation lui est imposée de ne pas se remarier s'il devient veuf¹... S'est-on jamais demandé pourquoi un diacre devenu veuf ne peut pas se remarier ? Eh bien, là encore, parce que la consécration au service de l'autel le voue à la continence perpétuelle... Mais où voit-on aujourd'hui signifiée aux futurs diaques mariés la raison de la pro-

¹ Cf. *Code de droit canonique*, can. 1087 : « Attendent inviolablement mariage ceux qui sont constitués dans les ordres sacrés. »

messe qu'il leur est demandé de faire de ne pas se remarier si jamais ils deviennent veufs ? Il apparaît ainsi que même dans l'Église latine la sainte Tradition – et donc l'intelligence authentique – de ce qu'est le service du Seigneur, se perd...

Lorsque le Père Bernard-Thaddée Petitjean (1829-1884) arriva en 1863 au Japon, après trois siècles d'atroces persécutions ayant décimé du XVI^e au XIX^e siècle l'Église fondée par [saint François-Xavier](#), la faisant passer de deux millions de membres à – officiellement – plus rien, il découvrit quelques survivants qui, pour s'assurer de sa légitimité de prêtre, savaient devoir lui poser trois questions : Êtes-vous sous la direction du Pape de Rome ? Avez-vous une dévotion spéciale pour la Mère du Christ ? Et enfin : Êtes-vous célibataire ? Célibataire ! Voilà un des critères qui manifestait à leurs yeux la nature divine de l'Église à laquelle ces saints voulaient toujours appartenir² !

La continence volontaire n'est pas à mesure humaine : « Tous ne comprennent pas ce langage³ », dit Jésus, mais elle est un don de Dieu. Un don de Dieu qui manifeste que Dieu existe et qu'Il est Amour⁴, et que nous sommes appelés à une vie nouvelle, évangélique. En effet, par sa libre et joyeuse consécration dans la continence, le prêtre annonce, d'une part, que Dieu existe, et qu'Il est l'Amour, et l'Amour incarné ; la preuve en est que lui, homme, sans vivre d'amour conjugal, est heureux, ce qui n'est pas naturellement possible. Son bonheur pointe donc vers un autre amour, car seul être aimé et aimer rend heureux... et lequel, sinon celui de ce Dieu qu'il aime au point de Lui avoir donné sa vie ? Et d'autre part, par son célibat, le prêtre annonce de façon existentielle, réelle, non pas idéologique, le Royaume des Cieux où l'on ne se mariera plus, nous dit encore Jésus, mais où les élus seront « comme des Anges⁵ »... « Célibataire » vient de deux mots latins : *cælum*, ciel, et *habitare*, habiter. Le célibataire consacré est donc celui qui habite le Ciel !

Le célibat consacré est donc à la fois une preuve de la vérité que Dieu est, et que « Dieu est Amour⁶ », et Amour incarné, et d'autre part le célibat consacré est un gage de ce Royaume des Cieux qu'annonce le prêtre et dans lequel il veut faire entrer toutes les âmes

² Cf. LAUNAY (Adrien), *Nos missionnaires*, Paris, Retaux-Bray, 1886, pp. 123-127.

³ Mt 19 11.

⁴ Cf. 1 Jn 4 8, 16.

⁵ Mt 22 30.

⁶ 1 Jn 4 8, 16.

à lui confiées. C'est dire si ordonner des hommes mariés à qui la continence ne serait pas demandée serait pour l'Église une perte inestimable, tant la continence consacrée témoigne éloquemment de la nature divine de l'Église et de sa mission. Dans l'Église, on ne devient pas prêtre de père en fils. L'Église ne vient donc pas de la chair et du sang, elle n'est pas d'origine humaine, mais c'est l'Esprit qui, comme Il le fit dans le sein de la Vierge Marie, va chercher dans l'Église des hommes pour en faire d'autres Christs !

Loin d'être un mépris du mariage, comme certains osent le dire, le célibat consacré valorise au contraire extrêmement le mariage, car qui oserait offrir à Dieu le sacrifice d'un bien qu'il méprise ? De plus, aussi vrai que sans mariage il n'y aurait pas de célibat, sans célibat le mariage ne serait pas élevé du niveau de la nécessité à celui de la liberté... Qu'il y ait en effet un autre chemin que le mariage pour se sanctifier, et le mariage devient alors l'objet d'un choix, et atteint, et alors seulement, à la dignité de libre vocation...

Le célibat n'est pas non plus contre-nature, car l'homme ne se réduit pas à son instinct sexuel, mais se définit avant tout par sa nature intelligente, qui lui donne la maîtrise sur le monde, mais encore et d'abord sur lui-même...

Toutes ces raisons montrent que la continence volontaire est une preuve de la présence de l'Esprit du Christ, modèle immédiat et idéal souverain du prêtre, Lui qui est venu régénérer l'humanité en une forme de vie nouvelle, sublime, divine.

La vraie cause du manque de vocation n'a donc rien à voir avec l'obligation du célibat, comme en témoignent les Églises et communautés où cette obligation n'est pas imposée et qui ont ce même problème... La vraie cause est due aux prêtres eux-mêmes qui ne savent plus qui ils sont, d'autres Christs, et que leur mission est de sauver les âmes de l'Enfer ! À quoi bon devenir prêtre si c'est pour moins que cela ?

Abbé Guy PAGÈS

Vous cherchez un journal vraiment catholique ?

Lisez



« La croix la plus difficile à porter pour une femme est celle que doit porter l'épouse d'un prêtre : c'est plus que la voie monacale. Ce qui est d'un symbolisme profond, c'est qu'elle continue à porter l'alliance, alors que celle-ci est enlevée du doigt du mari lors de son ordination, car il s'allie à l'Église et appartient avant tout à l'église, au sanctuaire, et non à sa femme. Même les joies du lit conjugal ne lui sont permises que de temps en temps. Le mari est à l'église avec ses paroissiens, et elle, elle reste à la maison avec les enfants, avec en plus le souci de s'occuper du mari. Elle a envie de distractions mondaines et son mari n'y va pas. Le dimanche en tant que jour férié n'existe pas au sens mondain du terme. Si elle ne travaille pas dans une administration ecclésiale, il est possible qu'elle soit isolée ou qu'elle des relations tendues au travail. À la maison, lorsqu'il y a des invités, elle est presque toujours l'ombre de son mari, car les gens viennent le voir, lui, et elle, elle doit avoir une maison accueillante.

« “Avoir des enfants et fonder une ville affermit un nom, mais plus que ces deux choses on estime une femme irréprochable” (Si 40 19), “aux réunions des notables son mari est considéré” (Pr 31 23).

« Le prêtre, lié par le secret de la confession, ne peut dire à personne, même pas à sa femme, ce qui le tourmente ; il faut exercer alors une intégrité spirituelle.

« Beaucoup de femmes de prêtres pleurent au début. Une d'entre elles, un mois après l'ordination, a dit à son mari : “Je t'ai tout donné et tu m'as quittée. Tu as reçu le sanctuaire, et moi je suis restée seule.” Le mari lui a répondu : “Attends, nous serons de nouveau ensemble.” Ensuite leurs relations se sont rétablies : elle est devenue une aide fidèle et fervente de son mari. Leur mariage a acquis une nouvelle dimension dans l'union mutuelle.

« Alors qu'une autre femme, devenue épouse d'un prêtre, languissait et pleurait par nostalgie du théâtre et des concerts.

« Lorsqu'on donne son accord pour devenir la femme d'un futur prêtre, il faut s'interroger longuement et scrupuleusement ; il faut montrer alors une fermeté semblable à celle que l'on pratique dans l'ascèse monastique. »

KALEDA (Gleb), *L'Église au foyer. Les sources spirituelles et morales pour la création et l'édification de la famille*, traduit du russe par Nina Volokhoff-Mojaïsky, Paris, Cerf, collection « Catéchèse orthodoxe », 2000, pp. 168-169.

[Gleb KALEDA (1922-1994), professeur de géologie à l'Université de Moscou et père de six enfants, a eu une intense activité dans l'Église clandestine de la Russie soviétique. Devenu prêtre (et prêtre clandestin pendant près de vingt ans), il a cultivé avec passion la recherche théologique et la culture familiale.]

REFONDER LA POLITIQUE CHRÉTIENNE

(suite)

L'année dernière, l'évolution spontanée de cette chronique nous avait fait prendre comme fil conducteur de notre réflexion l'encyclique *Diuturnum* du Pape [Léon XIII](#) sur l'origine du pouvoir civil¹. À partir de ce numéro, nous proposons à nos lecteurs de passer en revue l'intégralité de l'enseignement social de ce Pontife, qu'on peut tenir à bon droit pour le fondateur de la doctrine sociale de l'Église de l'ère moderne. Sans nous livrer à une minutieuse exégèse d'un *corpus* élaboré au long de vingt-cinq ans de pontificat (1878-1903), nous en relèverons les points qui nous paraissent les plus importants, et les plus propres à nourrir notre propre réflexion, dont l'objet est la refondation d'une politique chrétienne. Ce faisant, nous pourrions vérifier la cohérence interne et la pertinence pour notre époque d'un enseignement bien souvent totalement méconnu de ceux et celles qui professent encore la foi chrétienne.

L'intérêt du Pape [Léon XIII](#) pour les questions sociales s'est manifesté très tôt, dès sa deuxième lettre encyclique, *De erroribus modernis* (plus connue sous l'intitulé *Quod Apostolici*, les deux premiers mots du texte latin), publiée le 28 décembre 1878, dix mois après son élévation au Siègne de Pierre, et dont on trouvera la traduction française dans les pages suivantes. Les « erreurs modernes » visées par le Pape sont nommément désignées dès le deuxième paragraphe : socialisme, communisme et nihilisme. D'aucuns seraient tentés d'y voir les enfants naturels de l'idéologie révolutionnaire de la fin du XVIII^e siècle, qui mit l'Europe à feu et à sang ; plus perspicace, et soucieux de remonter l'arbre des causes jusqu'au bout, le Pape affirme que ces erreurs ont leur source dans la prétendue « réforme » protestante du XVI^e siècle :

« Cette audace d'hommes perfides qui menace chaque jour de ruines plus graves la société civile, et qui excite dans tous les esprits l'inquiétude et le

trouble, tire sa cause et son origine de ces doctrines empoisonnées qui, répandues en ces derniers temps parmi les peuples comme des semences de vices, ont donné, en leurs temps, des fruits si pernicieux. En effet, vous savez très bien, Vénérables Frères, que la guerre cruelle qui, depuis le XVI^e siècle, a été déclarée contre la foi catholique par des novateurs, visait à ce but d'écarter toute révélation et de renverser tout l'ordre surnaturel, afin que l'accès fût ouvert aux inventions ou plutôt aux délires de la seule raison². »

C'était là poser la problématique du divorce entre foi et raison, reprise il y a douze ans par le Pape [Jean-Paul II](#) dans sa lettre encyclique *Fides et ratio*³. En soi, et de prime abord, l'affirmation de [Léon XIII](#) peut surprendre : ni [Martin Luther](#) ni son épigone [Jean Calvin](#) n'étaient rationalistes, bien au contraire ! À l'encontre des humanistes de la « renaissance » païnisante, qui reprochaient au catholicisme d'immoler l'homme et la nature, les prétendus réformateurs faisaient grief à l'Église de paganiser le christianisme et de trop concéder à la raison et à la philosophie. En effet, profondément convaincus de la radicale corruption de la nature humaine par le péché originel, ils estimaient l'homme incapable de tout bien, sauvé de façon purement extrinsèque, sans libre choix ni mérite de sa part. Selon cette vue, la raison ne peut être qu'une maîtresse d'erreur dans le domaine spirituel ; elle est même « l'épouse du diable, [...] la plus grande putain que le diable possède⁴ ».

Cet anti-intellectualisme forcené de [Luther](#), avec ses conséquences temporelles, a été très bien étudié par [Jacques Maritain](#), qu'il vaut la peine de citer largement :

« C'est essentiellement à la raison que le Réformateur déclare la guerre. La raison ne vaut que dans un ordre exclusivement pragmatique, pour l'usage de la vie terrestre, Dieu ne nous l'a donnée que "pour qu'elle gouverne ici-bas, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de légiférer et d'ordonner sur tout ce

² [LÉON XIII](#), lettre encyclique *De erroribus modernis*, 28 décembre 1878 (traduction française : *Lettres apostoliques de S. S. Léon XIII. Encycliques, Brefs, etc.*, 7 vol., Paris, La Bonne Presse, 1893-1904, tome I, p. 29).

³ [JEAN-PAUL II](#), lettre encyclique *Fides et ratio*, 14 septembre 1998 (*La Documentation catholique*, n° 2191, 1^{er} novembre 1998, pp. 901-942). Cf. GUIDAL (Philippe), « Une lecture prospective de la lettre encyclique *Fides et ratio* », *Regnat*, n° 9, 26 juin 2006, pp. 2-6.

⁴ [LUTHER \(Martin\)](#), *Œuvres*, Genève, Labor et Fides, 1961, vol. IX, p. 345.

¹ Cf. *Regnat*, n° 31, 21 janvier 2009, pp. 10-16.

qui regarde cette vie, comme le boire, le manger, les vêtements, de même aussi ce qui concerne la discipline extérieure et une vie honnête”. Mais dans les choses spirituelles elle est non seulement “aveugle et ténèbres”, elle est vraiment “la p... du diable. Elle ne peut que blasphémer et déshonorer tout ce que Dieu a dit ou fait”, elle est “le plus féroce ennemi de Dieu.” “Les anabaptistes disent que la raison est un flambeau... La raison répandre la lumière ? Oui, comme celle que répandrait une immondice mise dans une lanterne.” Et dans le dernier sermon prêché à Wittenberg, vers la fin de sa vie : “La raison, c’est la plus grande p... du diable ; de sa nature et manière d’être, elle est une p... nuisible ; c’est une prostituée, la p... en titre du diable, une p... mangée par la gale et la lèpre, qu’on devrait fouler aux pieds et détruire, elle et sa sagesse... Jette-lui de l’ordure au visage, pour la rendre laide. Elle est et doit être noyée dans le baptême... Elle mériterait, l’abominable, qu’on la reléguât dans le plus sale lieu de la maison, aux cabinets.”

« Le mépris de [Luther](#) à l’égard de la raison est conforme, d’ailleurs, à sa doctrine générale sur la nature humaine et sur le péché originel. Selon [Luther](#), le péché a vicié l’essence même de notre nature, et ce mal est définitif, la grâce et le baptême recouvrent mais n’effacent pas le péché originel. On pourra donc tout au plus accorder à la raison un rôle tout pratique dans la vie et dans les transactions humaines. Mais elle est incapable de connaître les vérités premières, toute science spéculative, toute métaphysique est un leurre : *omnes scientiae speculativae non sunt verae... scientiae, sed errores*, – et l’usage de la raison dans les matières de la foi, la prétention de constituer, grâce au raisonnement et en se servant de la philosophie, une science cohérente du dogme et du donné révélé, bref la théologie telle que l’entendaient les scolastiques, est un abominable scandale⁵. »

Remarquons en passant que cet anti-intellectualisme se retrouve couramment aujourd’hui – la vulgarité en moins – chez la plupart de ceux et celles qui se disent encore catholiques, ce qui n’est pas le moindre signe attestant la protestantisation des esprits contemporains ; mais là n’est pas notre sujet... Ce qui nous importe davantage ici, c’est l’effet de la doctrine des pré-

tendus réformateurs sur le plan politique. Cet effet est double : d’une part, puisque l’ordre naturel est fondamentalement vicié, il est rendu intrinsèquement autonome par rapport à l’ordre surnaturel et livré entièrement à l’empire de la seule raison pratique – ce qui justifie pleinement l’assertion de [Léon XIII](#) ; d’autre part, l’opposition illégitime ainsi entretenue entre foi et raison, grâce et nature, suscite une tension qui, inévitablement, finit par faire pencher la balance en faveur de l’une et au détriment de l’autre. À l’encontre de la doctrine catholique qui tient que « la grâce ne détruit pas la nature⁶ » mais la présuppose et l’accomplit (conséquence politique : si on doit rendre à César ce qui lui appartient, César lui-même doit être rendu à Dieu⁷), la doctrine des prétendus réformateurs tendra soit à élever César au rang de Dieu, soit à rabaisser Dieu au rang de César :

« La doctrine réformée entraîne de grandes modifications du problème État-Église : l’Église est essentiellement une réalité intérieure et invisible, son aspect juridique et institutionnel s’efface presque totalement. Mais puisqu’il existe tout de même des Églises protestantes, quels seront leurs rapports avec le pouvoir temporel ? Ici, les Réformateurs oscillent entre deux tendances. L’une consiste à lier très étroitement le sort des églises à celui des princes temporels, sans lesquels la Réforme ne pouvait se propager (ex. : [Luther](#) en Allemagne) et qui se mêleront donc de religion à tout instant. (Du reste, si ce qui est humain est pourri, à quoi bon s’en soucier exagérément ? Laissons donc faire César). L’autre tendance est celle d’une sorte de théocratie nouvelle, de pouvoirs des hommes de Dieu sur la Cité, aboutissant à un vrai cléralisme sans prêtres ([Calvin](#) à Genève réglementant despotiquement le moindre détail de vie des habitants. L’ambiance puritaine en Angleterre et en Amérique aux XVII^e-XVIII^e siècles)⁸. »

(à suivre)

Yann GWELTAZ

⁵ [MARITAIN \(Jacques\)](#), *Trois réformateurs. Luther – Descartes – Rousseau*, Paris, Plon, 1925 (édition 1945), pp. 46-48.

⁶ [S. THOMAS D’AQUIN](#), *Somme théologique*, I, q. 1, a. 8, ad 2.

⁷ Cf. *Mt* 22 21 ; *Mc* 12 17 ; *Lc* 20 25.

⁸ JUNET (Louis), *Doctrines philosophiques et Systèmes politiques*, Bordeaux, Ulysse, 1980, pp. 23-24.

**LETTRE ENCYCLIQUE
DE N. T. S. P. LÉON XIII
SUR LES ERREURS MODERNES***

À tous Nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques du monde catholique, en grâce et communion avec le Siège Apostolique.

LÉON XIII, PAPE

*Vénérables Frères,
Salut et Bénédiction Apostolique.*

Dès le commencement de notre Pontificat, Nous n'avons pas négligé, ainsi que l'exigeait la charge de Notre ministère apostolique, de signaler cette peste mortelle qui se glisse à travers les membres les plus intimes de la société humaine et qui la conduit à sa perte ; en même temps, Nous avons indiqué quels étaient les remèdes les plus efficaces au moyen desquels la société pouvait retrouver la voie du salut et échapper aux graves périls qui la menacent. Mais les maux que Nous déplorions alors se sont si promptement accrus que, de nouveau, Nous sommes forcé de Vous adresser la parole, car il semble que Nous entendions retentir à Notre oreille ces mots du Prophète : « Crie, ne cesse de crier : élève ta voix, et qu'elle soit pareille à la trompette¹ ».

Vous comprenez sans peine, Vénérables Frères, que Nous parlons de la secte de ces hommes qui s'appellent diversement et de noms presque barbares, *socialistes, communistes et nihilistes*, et qui, répandus par toute la terre, et liés étroitement entre eux par un pacte inique, ne demandent plus désormais leur force aux ténèbres de réunions occultes, mais, se produisant au jour publiquement, et en toute confiance, s'efforcent de mener à bout le dessein, qu'ils ont formé depuis longtemps, de bouleverser les fondements de la

* Traduction française : *Lettres apostoliques de S. S. Léon XIII. Encycliques, Brefs, etc.*, 7 vol., Paris, La Bonne Presse, 1893-1904, tome I, pp. 26-41 (pagination paire pour le texte latin, impaire pour la traduction française). La pagination est insérée en rouge dans le texte ci-dessous. Texte plus connu sous l'intitulé *Quod Apostolici* (les deux premiers mots du texte latin).

¹ *Is* 58 1.

société civile. Ce sont eux, assurément, qui, selon que l'atteste la parole divine, « souillent toute chair, méprisent toute domination et blasphèment toute majesté² ».

En effet, ils ne laissent entier ou intact rien de ce qui a été sagement décrété par les lois divines et humaines pour la sécurité et l'honneur de la vie. Pendant qu'ils blâment l'obéissance rendue aux [29] puissances supérieures qui tiennent de Dieu le droit de commander et auxquelles, selon l'enseignement de l'Apôtre, toute âme doit être soumise, ils prêchent la parfaite égalité de tous les hommes pour ce qui regarde leurs droits et leurs devoirs. – Ils déshonorent l'union naturelle de l'homme et de la femme, qui était sacrée aux yeux mêmes des nations barbares ; et le lien de cette union, qui resserre principalement la société domestique, ils l'affaiblissent ou bien l'exposent aux caprices de la débauche.

Enfin, séduits par la cupidité des biens présents, « qui est la source de tous les maux et dont le désir a fait errer plusieurs dans la foi³ », ils attaquent le droit de propriété sanctionné par le droit naturel et, par un attentat monstrueux, pendant qu'ils affectent de prendre souci des besoins de tous les hommes et prétendent satisfaire tous leurs désirs, ils s'efforcent de ravir, pour en faire la propriété commune, tout ce qui a été acquis à chacun, ou bien par le titre d'un légitime héritage, ou bien par le travail intellectuel ou manuel, ou bien par l'économie. De plus, ces opinions monstrueuses, ils les publient dans leurs réunions, ils les développent dans des brochures, et, par de nombreux journaux, ils les répandent dans la foule. Aussi, la majesté respectable et le pouvoir des rois sont devenus, chez le peuple révolté, l'objet d'une si grande hostilité que d'abominables traîtres, impatients de tout frein et animés d'une audace impie, ont tourné plusieurs fois, en peu de temps, leurs armes contre les chefs des gouvernements eux-mêmes.

Or, cette audace d'hommes perfides qui menace chaque jour de ruines plus graves la société civile, et qui excite dans tous les esprits l'inquiétude et le trouble, tire sa cause et son origine de ces doctrines empoisonnées qui, répandues en ces derniers temps parmi les peuples comme des semences de vices, ont donné, en leurs temps, des fruits si pernicieux. En effet, vous savez très bien, Vénérables Frères, que la guerre cruelle qui, depuis le XVI^e siècle, a été déclarée contre la foi catholique par des novateurs, visait à ce

² *Jude* 8.

³ *1 Tm* 6 10.

but d'écarter toute révélation et de renverser tout l'ordre surnaturel, afin que l'accès fût ouvert aux inventions ou plutôt aux délires de la seule raison.

Tirant hypocritement son nom de la raison, cette erreur qui flatte et excite la passion de grandir, naturelle au cœur de l'homme, et qui lâche les rênes à tous les genres de passions, a spontanément étendu ses ravages non pas seulement dans les esprits d'un grand nombre d'hommes, mais dans la société civile elle-même. Alors, par une impiété toute nouvelle et que les païens eux-mêmes n'ont pas connue, on a vu se constituer des gouvernements, sans qu'on tînt nul compte de Dieu et de l'ordre établi par Lui ; on a proclamé que l'autorité publique ne prenait pas de Dieu le principe, la majesté, la force de commander, mais de la multitude du peuple, laquelle, se croyant dégagée de toute sanction divine, n'a plus souffert d'être soumise à d'autres lois que celles qu'elle aurait portées elle-même, conformément à son caprice.

Puis, après qu'on eut combattu et rejeté comme contraires à la raison les vérités surnaturelles de la foi, l'Auteur même de la [31] Rédemption du genre humain est contraint, par degrés et peu à peu, de s'exiler des études, dans les universités, les lycées et les collèges ainsi que de toutes les habitudes publiques de la vie humaine. Enfin, après avoir livré à l'oubli les récompenses et les peines éternelles de la vie future, le désir ardent du bonheur a été renfermé dans l'espace du temps présent. Avec la diffusion, au loin et au large de ces doctrines, avec la grande licence de penser et d'agir qui a été ainsi enfantée de toutes parts, faut-il s'étonner que les hommes de condition inférieure, ceux qui habitent une pauvre demeure ou un pauvre atelier soient envieux de s'élever jusqu'aux palais et à la fortune de ceux qui sont plus riches ? Faut-il s'étonner qu'il n'y ait plus nulle tranquillité pour la vie publique ou privée et que le genre humain soit presque arrivé à sa perte ?

Or, les pasteurs suprêmes de l'Église, à qui incombe la charge de protéger le troupeau du Seigneur contre les embûches de l'ennemi, se sont appliqués de bonne heure à détourner le péril et à veiller au salut des fidèles. Car, aussitôt que commençaient à grossir les sociétés secrètes, dans le sein desquelles couvaient alors déjà les semences des erreurs dont nous avons parlé, les Pontifes romains, [Clément XII](#) et [Benôit XIV](#), ne négligèrent pas de démasquer les desseins impies des sectes et d'avertir les fidèles du monde entier du mal que l'on préparait ainsi sourdement.

Mais après que, grâce à ceux qui se glorifiaient du nom de philosophes, une liberté effrénée fût attribuée à l'homme, après que le droit nouveau, comme ils disent, commença d'être forgé et sanctionné, contrairement à la loi naturelle et divine, le pape [Pie VI](#), d'heureuse mémoire, dévoila tout aussitôt, par des documents publics, le caractère détestable et la fausseté de ces doctrines ; en même temps, la prévoyance apostolique a prédit les ruines auxquelles le peuple trompé allait être entraîné.

Néanmoins, et comme aucun moyen efficace n'avait pu empêcher que leurs dogmes pervers ne fussent de jour en jour plus acceptés par les peuples, et ne fissent invasion jusque dans les décisions publiques des gouvernements, les papes [Pie VII](#) et [Léon XII](#) anathématisèrent les sectes occultes, et, pour autant qu'il dépendait d'eux, avertirent de nouveau la société du péril qui la menaçait. Enfin, tout le monde sait parfaitement par quelles paroles très graves, avec quelle fermeté d'âme et quelle constance Notre glorieux prédécesseur [Pie IX](#), d'heureuse mémoire, soit dans ses allocutions, soit par ses lettres encycliques envoyées aux évêques de l'univers entier, a combattu aussi bien contre les iniques efforts des sectes, que, nominativement, contre la peste du socialisme, qui, de cette source, a fait partout irruption.

Mais, ce qu'il faut déplorer, c'est que ceux à qui est confié le soin du bien commun, se laissant circonvenir par les fraudes des hommes impies et effrayer par leurs menaces, ont toujours manifesté à l'Église des dispositions suspectes ou même hostiles. Ils n'ont pas compris que les efforts des sectes auraient été vains si la doctrine de l'Église catholique et l'autorité des Pontifes romains étaient toujours demeurées en honneur, comme il est dû, aussi bien chez les [33] princes que chez les peuples. Car « l'Église du Dieu vivant, qui est la colonne et le soutien de la vérité⁴ », enseigne ces doctrines, ces préceptes par lesquels on pourvoit au salut et au repos de la société, en même temps qu'on arrête radicalement la funeste propagande du socialisme.

En effet, bien que les socialistes, abusant de l'Évangile même, pour tromper plus facilement les gens mal avisés, aient accoutumé de le torturer pour le conformer à leurs doctrines, la vérité est qu'il y a une telle différence entre leurs dogmes pervers et la très pure doctrine de Jésus-Christ, qu'il ne saurait y en avoir de plus grande. Car, « qu'y a-t-il de commun

⁴ 1 Tm 3 15.

entre la justice et l'iniquité ? Et quelle société y a-t-il entre la lumière et les ténèbres⁵ ? » Ceux-là ne cessent, comme nous le savons, de proclamer que tous les hommes sont, par nature, égaux entre eux, et à cause de cela ils prétendent qu'on ne doit au pouvoir ni honneur ni respect, ni obéissance aux lois, sauf à celles qu'ils auraient sanctionnées d'après leur caprice.

Au contraire, d'après les documents évangéliques, l'égalité des hommes est en cela que tous, ayant la même nature, tous sont appelés à la même très haute dignité de fils de Dieu, et en même temps que, une seule et même foi étant proposée à tous, chacun doit être jugé selon la même loi et obtenir les peines ou la récompense suivant son mérite. Cependant, il y a une inégalité de droit et de pouvoir qui émane de l'Auteur même de la nature, « en vertu de qui toute paternité prend son nom au ciel et sur la terre⁶ ». Quant aux princes et aux sujets, leurs âmes, d'après la doctrine et les préceptes catholiques, sont mutuellement liées par des devoirs et des droits, de telle sorte que, d'une part, la modération s'impose à la passion du pouvoir et que, d'autre part, l'obéissance est rendue facile, ferme et très noble.

Ainsi, l'Église inculque constamment à la multitude des sujets ce précepte apostolique : « Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu : et celles qui sont, ont été établies de Dieu. C'est pourquoi, qui résiste à la puissance résiste à l'ordre de Dieu. Or, ceux qui résistent attirent sur eux-mêmes la condamnation. » Ce précepte ordonne encore d'« être nécessairement soumis, non seulement par crainte de la colère, mais encore par conscience », et de rendre « à tous ce qui leur est dû : à qui le tribut, le tribut ; à qui l'impôt, l'impôt ; à qui la crainte, la crainte ; à qui l'honneur, l'honneur⁷ ».

Car Celui qui a créé et qui gouverne toutes choses les a disposées, dans sa prévoyante sagesse, de manière à ce que les inférieures atteignent leur fin par les moyennes et celles-ci par les supérieures. De même donc qu'il a voulu que, dans le royaume céleste lui-même, les chœurs des anges fussent distincts et subordonnés les uns aux autres, de même encore qu'il a établi dans l'Église différents degrés d'ordres avec la diversité des fonctions, en sorte que tous ne fussent pas apôtres, « ni tous docteurs, ni tous pasteurs⁸ », ainsi a-

t-il constitué dans la société civile plusieurs ordres différents en dignité, en droits et en puissance, afin que l'État, comme l'Église, formât un seul corps composé d'un grand nombre de membres, les uns plus nobles [35] que les autres, mais tous nécessaires les uns aux autres et soucieux du bien commun.

Mais pour que les recteurs des peuples usent du pouvoir qui leur a été conféré pour l'édification, et non pour la destruction, l'Église du Christ avertit à propos les princes eux-mêmes que la sévérité du juge suprême plane sur eux, et, empruntant les paroles de la divine Sagesse, elle leur crie à tous, au nom de Dieu : « Prêtez l'oreille, vous qui dirigez les multitudes et vous complaisez dans les foules des nations, car la puissance vous a été donnée par Dieu et la force par le Très-Haut, qui examinera vos œuvres et scrutera vos pensées... car le jugement sera sévère pour les gouvernants... Dieu, en effet, n'exceptera personne et n'aura égard à aucune grandeur, car c'est Dieu qui a fait le petit et le grand, et il a même soin de tous ; mais aux plus forts est réservé un plus fort châtement⁹ ».

S'il arrive cependant aux princes d'excéder témérairement dans l'exercice de leur pouvoir, la doctrine catholique ne permet pas de s'insurger de soi-même contre eux, de peur que la tranquillité de l'ordre ne soit de plus en plus troublée et que la société n'en reçoive un plus grand dommage. Et, lorsque l'excès en est venu au point qu'il ne paraisse plus aucune autre espérance de salut, la patience chrétienne apprend à chercher le remède dans le mérite et dans d'instantes prières auprès de Dieu. Que si les ordonnances des législateurs et des princes sanctionnent ou commandent quelque chose de contraire à la loi divine ou naturelle, la dignité du nom chrétien, le devoir et le précepte apostolique proclament qu'il faut obéir « à Dieu plutôt qu'aux hommes¹⁰ ».

Mais cette vertu salutaire de l'Église qui rejait sur la société civile pour le maintien de l'ordre en elle et pour sa conservation, la société domestique elle-même, qui est le principe de toute cité et de tout État, la ressent et l'éprouve nécessairement aussi. Vous savez, en effet, Vénérables Frères, que la règle de cette société a, d'après le droit naturel, son fondement dans l'union indissoluble de l'homme et de la femme, et son complément dans les devoirs et les droits des parents et des enfants, des maîtres et des serviteurs les uns envers les autres. Vous savez aussi que les théories du socialisme

⁵ 2 Co 6 14.

⁶ Ep 3 15.

⁷ Rm 13 1-7.

⁸ Cf. 1 Co 12 29.

⁹ Sg 6 3 et ssq.

¹⁰ Ac 5 29.

la dissolvent presque entièrement, puisque, ayant perdu la force qui lui vient du mariage religieux, elle voit nécessairement se relâcher la puissance paternelle sur les enfants et les devoirs des enfants envers leurs parents.

Au contraire, le « mariage honorable en tout¹¹ » que Dieu lui-même a institué au commencement du monde pour la propagation et la perpétuité de l'espèce et qu'il a fait indissoluble, l'Église enseigne qu'il est devenu encore plus solide et plus saint par Jésus-Christ, qui lui a conféré la dignité de sacrement, et a voulu en faire l'image de son union avec l'Église. C'est pourquoi, selon l'avertissement de l'Apôtre, « le mari est le chef de la femme, comme Jésus-Christ est le Chef de l'Église¹² » et, de même que l'Église est soumise à Jésus-Christ, qui l'embrasse d'un très chaste et perpétuel amour, ainsi [37] les femmes doivent être soumises à leurs maris, et ceux-ci doivent, en échange, les aimer d'une affection fidèle et constante.

L'Église règle également la puissance du père et du maître, de manière à contenir les fils et les serviteurs dans le devoir et sans qu'elle excède la mesure. Car, selon les enseignements catholiques, l'autorité des parents et des maîtres n'est qu'un écoulement de l'autorité du Père et du Maître céleste, et ainsi, non seulement elle tire de celle-ci son origine et sa force, mais elle lui emprunte nécessairement aussi sa nature et son caractère. C'est pourquoi l'Apôtre exhorte les enfants à obéir en Dieu à leurs parents, et à honorer leur père et leur mère, ce qui est le premier commandement fait avec une promesse¹³. Et aux parents il dit : « Et vous, pères, ne provoquez pas vos fils au ressentiment, mais élevez-les dans la discipline et la rectitude du Seigneur¹⁴ ». Le précepte que le même apôtre donne aux serviteurs et aux maîtres, est que les uns « obéissent à leurs maîtres selon la chair, les servant en toute bonne volonté comme Dieu lui-même, et que les autres n'usent pas de mauvais traitements envers leurs serviteurs, se souvenant que Dieu est le Maître de tous dans les cieux et qu'il n'y a point d'acceptation de personne pour lui¹⁵ ».

Si toutes ces choses étaient observées par chacun de ceux qu'elles concernent, selon la disposition de la divine volonté, chaque famille offrirait l'image de la demeure céleste et les insignes bienfaits qui en résulte-

raient ne se renfermeraient pas seulement au sein de la famille, mais se répandraient sur les États eux-mêmes.

Quant à la tranquillité publique et domestique, la sagesse catholique, appuyée sur les préceptes de la loi divine et naturelle, y pourvoit très prudemment par les idées qu'elle adopte et qu'elle enseigne sur le droit de propriété et sur le partage des biens qui sont acquis pour la nécessité et l'utilité de la vie. Car, tandis que les socialistes présentent le droit de propriété comme étant une invention humaine, répugnant à l'égalité naturelle entre les hommes, tandis que, prêchant la communauté des biens, ils proclament qu'on ne saurait supporter patiemment la pauvreté et qu'on peut impunément violer les possessions et les droits des riches, l'Église reconnaît beaucoup plus utilement et sagement que l'inégalité existe entre les hommes naturellement dissemblables par les forces du corps et de l'esprit, et que cette inégalité existe même dans la possession des biens ; elle ordonne, en outre, que le droit de propriété et de domaine, provenant de la nature même, soit maintenu intact et inviolable dans les mains de qui le possède ; car elle sait que le vol et la rapine ont été condamnés par Dieu, l'auteur et le gardien de tout droit, au point qu'il n'est même pas permis de convoiter le bien d'autrui, et que les voleurs et les larrons sont exclus, comme les adultères et les idolâtres, du royaume des cieux.

Elle ne néglige pas pour cela, en bonne Mère, le soin des pauvres, et n'omet point de pourvoir à leurs nécessités, parce que, les embrassant dans son sein maternel et sachant qu'ils représentent Jésus-Christ lui-même, qui considère comme fait à lui-même le [39] bien fait au plus petit des pauvres, elle les a en grand honneur ; elle les assiste de tout son pouvoir, elle a soin de faire élever partout des maisons et des hospices où ils sont recueillis, nourris et soignés, et elle les prend sous sa tutelle. De plus, elle fait un strict devoir aux riches de donner leur superflu aux pauvres, et elle les effraye par la pensée du divin jugement, qui les condamnera aux supplices éternels s'ils ne subviennent aux nécessités des indigents. Enfin, elle relève et console l'esprit des pauvres, soit en leur proposant l'exemple de Jésus-Christ, qui, « étant riche, a voulu se faire pauvre pour nous¹⁶ », soit en leur rappelant les paroles par lesquelles il a déclaré bienheureux les pauvres, et leur a fait espérer les récompenses de l'éternelle félicité. Qui ne voit que c'est là le meilleur moyen d'apaiser l'antique conflit soulevé entre les pauvres et les

¹¹ He 13 4.

¹² Ep 5 23.

¹³ Cf. Ep 6 1-2.

¹⁴ Ibid. 6 4.

¹⁵ Ibid. 6 5-6, 9.

¹⁶ 2 Co 8 9.

riches ? Car, ainsi que le démontre l'évidence même des choses et des faits, si ce moyen est rejeté ou méconnu, il arrive nécessairement, ou que la grande partie du genre humain est réduite à la vile condition d'esclave, comme on l'a vu longtemps chez les nations païennes, ou que la société humaine est agitée de troubles continuels et dévastée par les rapines et les brigandages, ainsi que nous avons eu la douleur de le constater dans ces derniers temps encore.

Puisqu'il en est ainsi, Vénérables Frères, Nous à qui incombe le gouvernement de toute l'Église, de même qu'au commencement de Notre pontificat Nous avons déjà montré aux peuples et aux princes ballottés par une dure tempête, le port du salut, ainsi, en ce moment du suprême péril, Nous élevons de nouveau avec émotion Notre voix apostolique pour les prier, au nom de leur propre intérêt et du salut des États, et les conjurer de prendre pour éducatrice l'Église qui a eu une si grande part à la prospérité publique des nations, et de reconnaître que les rapports du gouvernement et de la religion sont si connexes que tout ce qu'on enlève à celle-ci, diminue d'autant la soumission des sujets et la majesté du pouvoir. – Et lorsqu'ils auront reconnu que l'Église de Jésus-Christ possède, pour détourner le fléau du socialisme, une vertu qui ne se trouve ni dans les lois humaines, ni dans les répressions des magistrats, ni dans les armes des soldats, qu'ils rétablissent enfin cette Église dans la condition et la liberté qu'il lui faut pour exercer, dans l'intérêt de toute la société, sa très salutaire influence.

Pour Vous, Vénérables Frères, qui connaissez l'origine et la nature des maux accumulés sur le monde, appliquez-Vous de toute l'ardeur et de toute la force de Votre esprit à faire pénétrer et à inculquer profondément dans toutes les âmes la doctrine catholique. Faites en sorte que, dès leurs plus tendres années, tous s'accoutument à avoir pour Dieu un amour de fils et à vénérer son autorité, à se montrer déferents pour la majesté des princes et des [41] lois, à s'abstenir de toutes convoitises, et à garder fidèlement l'ordre que Dieu a établi, soit dans la société civile, soit dans la société domestique. Il faut encore que Vous ayez soin que les enfants de l'Église catholique ne s'enrôlent point dans la secte exécrable et ne la servent en aucune manière, mais, au contraire, qu'ils montrent, par leurs belles actions et leur manière honnête de se comporter en toutes choses, combien stable et heureuse serait la société humaine, si tous ses membres se distinguaient par la régularité de leur conduite et par leurs vertus. Enfin, comme les sectateurs du socialisme se

recrutent surtout parmi les hommes qui exercent les diverses industries ou qui louent leur travail et qui, impatientes de leur condition ouvrière, sont plus facilement entraînés par l'appât des richesses et la promesse des biens, il Nous paraît opportun d'encourager les sociétés d'ouvriers et d'artisans qui, instituées sous le patronage de la religion, savent rendre tous leurs membres contents de leur sort et résignés au travail, et les portent à mener une vie paisible et tranquille.

Qu'il favorise Nos entreprises et les Vôtres, Vénérables Frères, Celui à qui nous sommes obligés de rapporter le principe et le succès de tout bien. D'ailleurs, Nous puisons un motif d'espérer un prompt secours dans ces jours mêmes où l'on célèbre l'anniversaire de la naissance du Seigneur, car ce salut nouveau, que le Christ naissant apportait au monde déjà vieux et presque dissous par ses maux extrêmes, il ordonne que nous l'espérions, nous aussi ; cette paix qu'il annonçait alors aux hommes par le ministère des anges, il a promis qu'il nous la donnerait, à nous aussi. Car la main de Dieu n'a point été raccourcie, pour qu'il ne puisse nous sauver, et son oreille n'a pas été fermée pour qu'il « ne puisse entendre¹⁷ ».

En ces jours donc de très heureux auspices, Nous prions ardemment le Dispensateur de tous biens, Vous souhaitant à Vous, Vénérables Frères, et aux fidèles de Vos Églises, toute joie et toute prospérité afin que de nouveau « apparaissent au regard des hommes la bonté et l'humanité de Dieu notre Sauveur¹⁸ » qui, après nous avoir arrachés de la puissance d'un ennemi cruel, nous a élevés à la très noble dignité d'enfants de Dieu. Et afin que Nos vœux soient plus promptement et pleinement remplis, joignez-Vous à Nous, Vénérables Frères, pour adresser à Dieu de ferventes prières ; invoquez aussi le patronage de la bienheureuse Vierge Marie, immaculée dès son origine, de Joseph son époux, et des saints apôtres Pierre et Paul, aux suffrages desquels Nous avons la plus grande confiance.

Cependant, et comme gage des faveurs célestes, Nous Vous donnons dans le Seigneur, et du fond de Notre cœur, la bénédiction apostolique, à Vous, Vénérables Frères, à Votre clergé et à tous les peuples fidèles.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 28 décembre 1878, la première année de notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

¹⁷ *Is* 59 1.

¹⁸ *Tt* 3 4.



À LA DÉCOUVERTE DE LA PRIÈRE DE L'ÉGLISE

(suite)

Après l'échauffement à coups d'oraisons jaculatoires proposé dans notre chronique précédente¹, nous allons poursuivre notre entraînement en abordant la structure des offices de la Liturgie des Heures, qui nous livrera un nouvel exercice à pratiquer jusqu'à la parution de la prochaine chronique. Tous les offices sont bâtis sur le schéma suivant, où sont distingués éléments essentiels (en petites capitales) et secondaires (en minuscules) :

introduction
HYMNE
antiennes
PSALMODIE
LECTURE
répons
PRIÈRE
conclusion

Toujours afin de nous familiariser à petits pas avec la Liturgie des Heures, voyons comment il est possible d'édifier une prière familiale (ou même simplement personnelle) à partir de cette structure type. Pour ce faire, nous utiliserons deux livres que tout chrétien est censé posséder : une bible et un missel. En effet, comme nous le verrons ultérieurement, la pratique de la Liturgie des Heures nécessite un certain investissement financier pour constituer une petite bibliothèque appropriée (au minimum : un hymnaire, un antiphonaire et un bréviaire) ; avant d'y songer, commençons avec ce que nous avons tous sous la main.

Quelle que soit la forme – ordinaire ou extraordinaire – du rit romain pratiquée par nos lecteurs, ceux-ci possèdent donc un missel ; au moins un, puisque la forme ordinaire pratiquée assidûment suppose la possession d'un missel pour le dimanche et d'un autre pour la semaine. Cette même forme ordinaire offre un choix de lectures beaucoup plus riche que la forme extraordinaire et sera plus appropriée à notre objet, mais le missel de 1962 pourra suffire.

¹ Cf. [Regnat, n° 35](#), 3 novembre 2009, pp. 14-15.

Il serait bon également de posséder un carnet de chants ; à défaut, on puisera dans sa mémoire.

Introduction

Traditionnellement, la prière est introduite par le signe de la croix ; simple, mais beau : pas le chasse-mouche qu'on voit trop souvent estropié dans nos églises, mais un large geste enveloppant l'être, qui donne plénitude de sens à l'éminente dignité du chrétien : *Omnes enim in Christo regeneratos, crucis signum efficit reges*, « De tous les régénérés dans le Christ, le signe de la Croix fait des rois² ».

Lors de la prière du soir, il est de bon usage de procéder ensuite à un examen de conscience pour la journée écoulée, en méditant par exemple les dix commandements puis en récitant le *Confiteor* ou l'acte de contrition.

Hymne

La réforme postconciliaire du bréviaire a uniformisé la place de l'hymne, qu'on trouvait autrefois soit avant la psalmodie (matines et petites heures de la journée), soit après (laudes, vêpres et complies). Désormais, l'hymne est toujours chantée au début de l'office, ce qui est sa place la plus naturelle, puisque son rôle « est de donner à chaque heure ou à chaque fête sa tonalité propre, et de rendre plus facile et plus joyeuse l'entrée dans la prière³ ».

Dans le cadre de sa prière officielle, l'Église proscriit l'usage « de petits cantiques populaires qui n'auraient aucune valeur artistique et ne répondraient pas vraiment à la dignité de la liturgie⁴ » ; réservés à la dévotion privée, on peut donc ici légitimement puiser dans le répertoire des chants traditionnels, que tout le monde connaît, en veillant toutefois à ce qu'ils s'accordent avec le temps et le caractère propre de la prière ; on évitera, par exemple, de chanter *Venez, divin Messie* ou *Il est né, le divin Enfant* pendant le Carême ou au temps pascal, ces deux cantiques étant naturellement appropriés à l'Avent pour l'un et au temps de Noël pour l'autre... Mais *Victoire, tu règneras*.

² [S. LÉON I^{ER} LE GRAND](#), *Sermones*, IV, 1 (PL 54, 149A). Cf. *Catéchisme de l'Église catholique*, n. 786.

³ *Présentation générale de la Liturgie des Heures*, n. 42. Cf. BAUDOT (Jules), *Le bréviaire*, Paris, Bloud & Gay, collection « Bibliothèque catholique des sciences religieuses », 1929, p. 124 : « L'hymne indique en général le caractère de l'heure canoniale à laquelle elle appartient ; [elle] résume admirablement le mystère que l'on célèbre ».

⁴ *Présentation générale de la Liturgie des Heures*, n. 178.

ras conviendra parfaitement pour le temps de la Passion, comme *Parle, commande, règne* pour la fête du Christ-Roi.

Le répertoire scout peut également fournir une matière abondante : outre les admirables et – quoi qu'en pensent certains – indémodables créations des Pères [Paul Doncœur](#) et [Jacques Sevin](#), qui ne connaît les *Laudes* de l'abbé Léon-Robert Brice (au moins le premier vers : « Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit... ») ou les *Complies* de [Marc de Ranse](#) (« Avant d'aller dormir sous les étoiles... ») ?

Psalmodie

Avec la psalmodie, c'est la Parole de Dieu qui vient irriguer notre prière, par le canal de l'Église. Le missel de la forme ordinaire du rit romain fournit pour chaque jour un psaume et son antienne ; les usagers de la forme extraordinaire, beaucoup moins richement dotés, devront en plus aller chercher dans leur bible le psaume dont a été extrait le graduel.

On ne perdra pas de vue que, par sa nature, le psaume est destiné à être, non pas chanté (comme le croient toutes les « animatrices » de chants paroissiaux), encore moins récité, mais psalmodié, ou cantillé, c'est-à-dire déclamé sur une mélodie très fruste dont le seul objet est la régulation de la transmission du texte. On peut rapidement se familiariser avec un ou deux tons psalmiques ; les plus motivés trouveront sans peine un antiphonaire simple dans une librairie religieuse⁵.

Lecture

Ici encore, c'est le missel qui fournit les lectures de la journée, et les tenants de la forme ordinaire ont également un menu beaucoup plus copieux. Chacun verra comment répartir les deux lectures au cours de la journée : l'évangile pour le matin, la première lecture (ou épître) pour le soir, ou l'inverse.

Notons au passage que les usagers de la forme extraordinaire gagneraient beaucoup à s'intéresser au lectionnaire de la forme ordinaire, qui permet de lire

pratiquement toute la Bible par petites tranches quotidiennes sur un cycle de deux ans.

Les jours où l'on fête un saint, on peut également faire une lecture « hagiographique », en lisant une notice plus ou moins développée et édifiante sur le saint fêté. En tel cas, « on veillera à la vérité historique et au véritable profit spirituel de ceux qui liront ou entendront la lecture hagiographique ; on se gardera de ce qui ne fait que susciter l'étonnement ; on mettra en lumière la spiritualité particulière des saints, d'une façon adaptée aux conditions actuelles, et aussi leur importance dans la vie et la spiritualité de l'Église⁶ ».

Prière

Suivant le temps dont on dispose, on peut opter ici pour une prière courte ou longue. Au minimum, on récite ou chante le *Pater*, puis on prend l'oraison de la messe du jour au missel, en en méditant chaque mot. Si l'on dispose d'un peu plus de temps, et si l'on se sent inspiré, on peut préalablement consacrer quelques minutes à une prière de louange et/ou d'intercession, inspirée par la Parole de Dieu préalablement reçue et savourée, et/ou par l'actualité ecclésiale, familiale, personnelle, sociale...

Conclusion

Et on termine comme on a commencé, par un beau signe de croix. Si la prière est faite en famille, le père n'omettra pas de bénir au préalable chacun des membres présents, soit avec l'une des formules brèves de la Liturgie des Heures (« Que le Seigneur nous bénisse, qu'Il nous garde de tout mal et nous conduise à la vie éternelle », « Que le Dieu de l'espérance vous remplisse de toute joie et de toute paix dans la foi »), soit avec l'une des formules longues du Rituel romain⁷ (notamment en des circonstances particulières, telles que la rentrée scolaire, un événement familial, etc.).

(à suivre...)

Philippe GUIDAL

⁵ Nous recommanderions volontiers les deux hors-séries de la revue *Prions en Église* publiés dans les années 90 (*Antiphonaire de semaine et Psaumes pour les dimanches et les fêtes*), mais ils sont épuisés ; on peut utiliser le psautier noté du *Missel noté de l'assemblée* (Turnhout/Paris, Brepols/Cerf/Chalet/Levain, 1990) ou, pour nos lecteurs de l'Est de la France, celui du recueil *Louange à Dieu* (Strasbourg, Union Sainte-Cécile, 2001).

⁶ *Présentation générale de la Liturgie des Heures*, n. 167.

⁷ Dont il existe un tiré à part destiné à la prière familiale : *Bénédictions pour les familles. Extrait du Rituel romain*, Paris, Chalet-Tardy, 1993.